



CIEPT

**CERTIFICAT INTERNATIONAL
D'ÉTUDES DE PAYSAGE ET DE
TERRITOIRE**

Université Bordeaux Montaigne
école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux

Le paysage, objet de transformation et culture de projet
PAYSAGE désigne une partie de territoire telle que perçue par
les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs
naturel et/ ou humains et de leurs interrelations. Convention
européenne du paysage - article 1 - 2000

Le paysage est l'expression de la rencontre entre le naturel et l'humain. Rencontres fécondes entre les énergies naturelles, fragiles ou puissantes et le regard, la culture et l'action des hommes qui composent, structurent et sculptent l'environnement dans un processus de transformation continu. L'homme exprime ainsi sur les territoires ses besoins et ses rêves.

Le paysage, matérialité et représentation culturelle de l'espace, est une totalité dans laquelle chaque élément n'a d'existence et de sens que dans une relation aux autres éléments pour former une composition à la fois singulière et évolutive. C'est à la croisée de la nature et de la culture, dans ce lien indémêlable que se situe la question du paysage et du projet de paysage. Le paysage n'est pas un contexte ou un décor, il est l'expression de la relation culturelle entre une société et son environnement.



PRÉSENTATION

Le CIEPT, Certificat international d'études de paysage et de territoire, a été créé en 2013. Il s'agit d'un diplôme délivré par l'Université Bordeaux Montaigne.

Ce programme original spécifique est proposé en français à l'international, à un public d'étudiants étrangers de niveau minimal équivalent à Bac + 3 et crédite l'équivalent de 60 ECTS. Il a été créé pour des étudiants étrangers concernés par les disciplines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement.

L'enseignement s'effectue en français. Les étudiants sont recrutés sur la base d'une pratique du français de niveau B2. Ils reçoivent tout au long de l'année un enseignement de français approfondi dispensé par le DEFLE (Département d'Enseignement du Français Langue Etrangère). Il propose à des étudiants de cultures et de formations différentes d'acquérir les aspects fondamentaux de la culture et de la pratique paysagère et territoriale. L'objectif est d'expérimenter le projet de paysage comme une entrée porteuse de valeurs et de sens pour penser le projet urbain et de territoire de manière innovante.

Il est construit sur trois grandes Unités d'Enseignement (UE) :

- > UE 1 : Théorie du paysage et lecture des systèmes paysagers
- > UE 2 : Le lien entre l'écologie et le symbolique
- > UE 3 : Le projet de paysage et de territoire

Il se déroule de septembre à juillet et comprend 525 heures de face à face pédagogique. Il est adossé à la formation paysage de l'ENSAP Bordeaux (Diplôme d'Etat de Paysagiste) et à l'unité mixte de recherche PASSAGES. L'orientation pédagogique prend appui sur la ligne pédagogique générale de la formation paysage.

Dans les domaines du paysage, du projet urbain et de territoire, la demande internationale est importante. Elle démontre la forte attractivité de l'école de pensée paysagère française et de la pédagogie de la culture paysagère et du projet que nous avons développée.

> Caractère innovant et originalité

L'enjeu est donc de former des futurs professionnels de l'aménagement et des futurs enseignants susceptibles de répondre aux enjeux majeurs évoqués plus haut et qui s'expriment dans de nombreuses parties du monde.

Les éléments spécifiquement novateurs tant dans le positionnement et le contenu que dans les modalités de mise en œuvre ont été développés plus haut, ils concernent notamment :

- > L'objet de l'enseignement
- > L'interdisciplinarité
- > L'inter-culturalité
- > L'implication dans les problématiques régionales
- > Les modalités pédagogiques
- > La dimension d'expérimentation pour nourrir d'autres programmes pédagogiques.

Enfin, il est novateur car il considère la langue française comme un vecteur d'une culture spécifique du paysage dont la transmission suppose d'en saisir les leviers linguistiques.

PENSER LE PROJET DE TERRITOIRE PAR LE PAYSAGE

Si le paysage est en premier lieu un objet d'étude et de transformation, il est également appréhendé dans ce programme comme une pensée et une culture du regard et du projet à même d'apporter des réponses spécifiques aux problématiques contemporaines de la ville et des territoires.

Dans cet enseignement, la vision paysagère est fondatrice du projet urbain et de territoire. Elle définit les conditions et les modalités de transformation de l'espace. Des lieux aux territoires, elle énonce et formalise sur quelles valeurs de paysage, sur quels modes de relations et de composition, sur quelles temporalités, cette transformation peut s'élaborer et se concrétiser. Elle s'impose et guide les logiques sectorielles d'équipement et d'aménagement pour les inscrire dans un projet de paysage et de territoire porteur de sens.

Depuis plusieurs décennies, la démarche paysagère s'est diversifiée et complexifiée. Elle a investi des champs nouveaux dans les problématiques urbaines, territoriales, patrimoniales, etc. Elle a élaboré des modalités de projet à des échelles territoriales très variées. Le CIEPT s'inscrit dans ces évolutions et contribue à les prolonger.

INTER—CULTURALITÉ ET INTERDISCIPLINARITÉ

Le CIEPT est un espace d'échange de connaissance et d'expérimentation partagée sur la question du paysage entre des cultures différentes et des disciplines différentes.

S'il s'agit bien-entendu de s'appuyer sur la vision du paysage qui a été élaborée dans la formation paysage à l'ensapBx, il s'agit également de la mettre en dialogue avec d'autres cultures et d'autres disciplines pour construire des visions interculturelles et interdisciplinaires. La pédagogie privilégie l'analyse critique et l'expérimentation. Elle donne une place importante à la construction d'une vision et d'une pratique personnelle et collective (regard critique et interprétatif, capacité à croiser des savoirs de natures différentes et à problématiser, démarche personnelle de projet).

LIEUX, TERRITOIRES ET TEMPORALITÉS

La démarche de paysage est un processus conceptuel qui se construit progressivement en liant diagnostic et interprétations, concepts et représentations, stratégies et choix matériels et formels. Elle présente la particularité d'être toujours située, qu'elle qu'en soit l'échelle, dans l'épaisseur d'une réalité territoriale complexe. Elle impose de concevoir le projet en s'appuyant sur les dynamiques du territoire (naturelles, culturelles, économiques et sociales...). La production de formes n'est pas une finalité en soi. Elle s'enracine dans un système naturel, social et culturel, elle est au service du sens.

La compréhension des systèmes paysagers (cf. UE 1 et 2) à différentes échelles est fondamentale pour poser les problématiques et définir le projet. Les itérations entre les échelles du lieu et celles du territoire permettent de mettre en relation la matérialité de l'espace vécu et les logiques territoriales et paysagères générales. Cette pensée située et concrète envisage nécessairement le projet dans des temporalités, dans les rythmes et les fragilités du vivant et dans une perspective historique.

L'expérience du terrain et du lieu est au départ de la réflexion et du processus de projet de paysage et de territoire. Chaque étude et expérimentation débute par l'expérience vécue du lieu. C'est en effet la rencontre avec le lieu, ce moment de compréhension-interprétation qui détermine la démarche paysagère. Les territoires d'étude et de projet choisis sont situés dans la réalité des problématiques régionales : agglomération de Bordeaux, littoral Aquitain, etc. Les acteurs locaux sont associés aux démarches.



UN ENSEIGNEMENT DU PROJET ET DE L'ACTION SUR LES PAYSAGES

De la même manière que la pensée n'acquière sa valeur qu'à l'épreuve de l'action, l'enseignement du paysage trouve son aboutissement dans le projet, dans un processus qui vise à transformer une situation et une matérialité paysagères.

Le projet de paysage est bien sûr toujours défini par un engagement personnel. Mais il est aussi l'héritier d'une culture paysagère qui le détermine et l'ancre dans des valeurs et qu'il doit s'attacher à renouveler. Ce sont ces valeurs, ces relations d'intelligence entre le milieu et les hommes, cet enseignement donné par le lieu, qu'il s'agit toujours de requestionner, de mettre en débat et de revisiter dans le projet de paysage. La pédagogie amène l'étudiant à construire une pratique du projet fondée sur un regard et une pensée critique du paysage (conf. Enseignement 3.2 : étude de cas et de situations, analyse critique de projet, etc.). Ceci lui permet d'élaborer sa pensée paysagère, de déterminer un système de valeurs, de questionner le sens de son travail de projet et de son engagement. Cela exige de favoriser l'élaboration d'une pensée éthique sur laquelle se construit une compétence et une capacité à intervenir. Cet engagement nécessite l'expérimentation par l'étudiant d'une diversité d'approches croisées : raisonnée et intuitive, écologique et plastique, territoriale et sensible, etc.

Dans un contexte de fabrication de l'espace dominé en particulier par des logiques d'équipement et d'aménagement qui visent le court terme, il s'agit de s'interroger sur le sens de l'action, sur le sens du projet et sur sa durabilité. Cet enseignement, qui croise des approches interculturelles et interdisciplinaires du paysage doit permettre d'apporter des réponses innovantes en s'appuyant sur la pratique expérimentale, tant dans le domaine de la pensée paysagère et de la méthodologie que dans celui du contenu des projets, des enjeux environnementaux et du renouvellement de la culture paysagère.

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

L'équipe pédagogique pluridisciplinaire se compose d'enseignants et chercheurs (paysagistes, architectes, urbanistes, écologues, agronome, pédologue) de l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, de l'Institut d'Aménagement de Tourisme et d'Urbanisme de l'Université Bordeaux Montaigne, de Bordeaux Sciences Agro. Il mobilise également des professionnels et experts impliqués dans les problématiques régionales.



COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Catherine ANDRE, Professeure agrégée en Sciences de la vie et de la terre, responsable du Master Urbanisme : Paysage, Évaluation environnementale et Projets de Territoire, IATU Université Bordeaux Montaigne

Rémi BERCOVITZ, historien, paysagiste DPLG, Docteur en géographie et aménagement, enseignant à l'ensapBx et chercheur dans l'UMR Passages

Agnès BERLAND-BERTHON, architecte et urbaniste, Docteur en aménagement de l'espace et urbanisme, Professeur des Universités, directrice de l'Institut d'Urbanisme, d'Aménagement et du Tourisme de l'Université Bordeaux-Montaigne et chercheure dans l'UMR Passages

Bernard BRUNET, paysagiste DPLG, urbaniste DESS, plasticien DNSEP, Enseignant à l'ensapBx

Philippe CHÉRY, pédologue, géologue, Docteur en Sciences de la terre, maître de conférence HC, enseignant à Bordeaux Sciences Agro

Anne DELARCHE-JOLI, ingénieure écologue, Docteur en biologie, enseignant à l'ensapBx

Guillaume DUHAMEL, urbaniste, spécialiste du patrimoine

Bruno FAYOLLE-LUSSAC, historien de l'architecture, archéologue. Professeur retraité de l'ensapBx, chercheur associé à l'IPRAUS

Laurent GOUYOU-BEAUCHAMPS, Architecte DPLG, enseignant à l'ensapBx ; Administrateur du Centre de Formation des Architectes d'Aquitaine

Dominique HENRY, paysagiste DPLG, Docteur en géographie-aménagement, enseignant à l'ensa Lille et chercheur dans l'UMR Passages

Lionel HODIER, Paysagiste DPLG, enseignant à l'ensapBx

Alexandre LEE, ingénieur agriculture et environnement, enseignant à Bordeaux Sciences Agro

Alexandre MOISSET, paysagiste DPLG, enseignant à l'ensapBx et à l'ensa de Toulouse, chercheur dans l'UMR Passages

Romain QUESADA, urbaniste et paysagiste

Jean François RODRIGUEZ, architecte DPLG, enseignant à l'ensapBx et chercheur dans l'UMR Passages

COORDINATION PÉDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE :

Agnès BERLAND-BERTHON - agnes.berland-berthon@u-bordeaux-montaigne.fr

Bernard BRUNET - bernard.brunet@bordeaux.archi.fr

Alexandre MOISSET - alexandre.moisset@bordeaux.archi.fr



CANDIDATURE

Le CIEPT est accessible aux candidats titulaires :

> d'un diplôme de niveau Licence dans les disciplines voisines de la conception paysagère ou de l'aménagement de l'espace à différentes échelles.

> d'un diplôme étranger admis en équivalence au master français dans les disciplines liées à la conception ou au management de l'espace à différentes échelles

NB : Pour les étrangers la maîtrise du français (écrit et parlé) est indispensable. (niveau B2 ou équivalent sans justificatif d'un certificat)

ORGANISATION

Durée : 10 mois de septembre à juin à raison de 2 à 3 jours par semaine.

Frais d'inscription : 6100 € comprenant les 3 entrées (U1, U2, U3)

Pour les candidats en formation continue, demandeurs d'emploi, réorientation, etc, nous contacter pour les demandes de devis et informations sur les financements.

CONTACTS ADMINISTRATIFS

- **Sandra NAUD**

Responsable insertion professionnelle, parcours spécialisés
tél : 33 (0)5 57 35 11 30 - ipps@bordeaux.archi.fr

- **Corinne DALLET**

Gestionnaire des parcours spécialisés
tél : 33 (05) 57 35 11 51 - ipps@bordeaux.archi.fr

Pour la formation continue Université Bordeaux Montaigne :

- **Séverine VIAUD**

Responsable pôle formation tout au long de la vie
tél : 33 (0)5 57 12 45 38 - severine.viaud@u-bordeaux-montaigne.fr

CONDITIONS D'ACCÈS

Une sélection des candidatures est effectuée sur dossier et lors d'un entretien mettant en évidence le projet personnel et/ou professionnel du candidat.

Un nombre de places limité à 25 étudiants par année.

POIDS HORAIRES

L'ensemble de la formation sur 10 mois représente 392 heures de face à face pédagogique dans les enseignements, soit :

- > **110 heures** pour l'Entrée 1
- > **160 heures** pour l'Entrée 2
- > **208 heures** pour l'Entrée 3

+ 48 heures de jurys, débats, rendus de projet
Soit un total de 526 heures d'encadrement réparties de septembre à juin à raison de 2 à 3 jours par semaine.



WWW.BORDEAUX.ARCHI.FR



école nationale supérieure
d'architecture et de paysage de Bordeaux
740 cours de la Libération - CS 70109
33405 Talence cedex

